



**FORMULE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS COMPOSÉS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA (OEC)**

Consultez les instructions au verso

(A) Émission Année- Numéro	(B) Valeur nominale divisez par 100	(C) Intérêt couru pour 1990	(D) Changement de méthode	Calcul de l'intérêt à déclarer			
				(E) Intérêt indiqué sur un feuillet T600	(F) Intérêt déclaré dans les années antérieures	(G) Intérêt à déclarer en 1990	(H) Intérêt déclaré à ce jour ((F) plus (G))
1989 S44	\$ ÷ 100 =	× 10,92 =	× 10,92 =				
1988 S43	\$ ÷ 100 =	× 12,02 =	× 22,19 =				
1987 S42	\$ ÷ 100 =	× 13,11 =	× 33,19 =				
1986 S41	\$ ÷ 100 =	× 14,12 =	× 14,12 =				
1985 S40	\$ ÷ 100 =	× 15,40 =	× 28,41 =				
1984 S39	\$ ÷ 100 =	× 17,13 =	× 43,37 =				
1983 S38	Obligations échues en 1990						
<b>TOTAL</b>							

Je choisis de déclarer l'intérêt de ces obligations selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément au paragraphe 12(8) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Date	Numéro d'assurance sociale	Signature
------	----------------------------	-----------

--- COUPER LE LONG DE LA LIGNE ---



**FORMULE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS COMPOSÉS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA (OEC)**

Consultez les instructions au verso

(A) Émission Année- Numéro	(B) Valeur nominale divisez par 100	(C) Intérêt couru pour 1990	(D) Changement de méthode	Calcul de l'intérêt à déclarer			
				(E) Intérêt indiqué sur un feuillet T600	(F) Intérêt déclaré dans les années antérieures	(G) Intérêt à déclarer en 1990	(H) Intérêt déclaré à ce jour ((F) plus (G))
1989 S44	\$ ÷ 100 =	× 10,92 =	× 10,92 =				
1988 S43	\$ ÷ 100 =	× 12,02 =	× 22,19 =				
1987 S42	\$ ÷ 100 =	× 13,11 =	× 33,19 =				
1986 S41	\$ ÷ 100 =	× 14,12 =	× 14,12 =				
1985 S40	\$ ÷ 100 =	× 15,40 =	× 28,41 =				
1984 S39	\$ ÷ 100 =	× 17,13 =	× 43,37 =				
1983 S38	Obligations échues en 1990						
<b>TOTAL</b>							

Je choisis de déclarer l'intérêt de ces obligations selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément au paragraphe 12(8) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Date	Numéro d'assurance sociale	Signature
------	----------------------------	-----------

Vous pouvez utiliser cette formule si vous avez adopté la méthode de comptabilité d'exercice ou si vous désirez passer de la méthode de caisse à la méthode de comptabilité d'exercice pour déclarer l'intérêt de vos Obligations d'épargne du Canada à intérêt composé des émissions S44 et antérieures.

**INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FORMULE**

- Colonne (B):** Divisez la valeur nominale de l'obligation par 100 et inscrivez le résultat.
- Colonne (C):** Si vous utilisez la méthode de comptabilité d'exercice, multipliez la colonne (B) par la colonne (C) et inscrivez le résultat dans la colonne (G).
- Colonne (D):** Si vous désirez passer à la méthode de comptabilité d'exercice, multipliez la colonne (B) par la colonne (D) et inscrivez le résultat dans la colonne (G).  
Pour effectuer ce choix, remplissez la partie située au bas de la formule.
- Colonne (E):** Si vous avez encaissé une obligation dans l'année, inscrivez le montant indiqué sur le feuillet T600 dans cette colonne.
- Colonne (F):** Inscrivez dans cette colonne tout intérêt couru que vous avez déjà déclaré dans vos déclarations des années antérieures pour les mêmes émissions d'OEC.
- Colonne (G):** Si vous avez encaissé une obligation dans l'année, soustrayez le montant de la colonne (F) de celui de la colonne (E). Inscrivez le résultat dans cette colonne.
- Colonne (H):** Inscrivez dans cette colonne le total des colonnes (F) et (G). Ce montant servira à remplir la colonne (F) sur la formule de l'année prochaine.

**MÉTHODE DE COMPTABILITÉ D'EXERCICE**

Selon cette méthode, vous déclarez les intérêts dans l'année où ils sont gagnés, peu importe quand ils seront payés ou quand vous aurez le droit de les recevoir.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE**

Lorsque vous passez de la méthode de caisse à la méthode de comptabilité d'exercice, vous devez déclarer les intérêts accumulés jusqu'à la date du changement de méthode sans toutefois inclure les intérêts que vous avez déjà déclarés dans vos déclarations des années antérieures.

**EXEMPLE**

Geneviève détient une OEC de l'émission S41, au montant de 1 000 \$. Elle a toujours déclaré les intérêts de cet OEC selon la méthode de comptabilité d'exercice. Elle veut passer à cette méthode pour son OEC de l'émission S43 au montant de 500 \$. De plus, elle a encaissé son OEC de l'émission S38, au montant de 1 000 \$, car elle était arrivée à échéance. À l'aide de la formule, elle calcule le montant qu'elle doit déclarer en 1990.

(A) Émission Année- Numéro	(B) Valeur nominale, divisez par 100	(C) Intérêt couru pour 1990	(D) Changement de méthode	Calcul de l'intérêt à déclarer			
				(E) Intérêt indiqué sur un feuillet T600	(F) Intérêt déclaré dans les années antérieures	(G) Intérêt à déclarer en 1990	(H) Intérêt déclaré à ce jour ((F) plus (G))
1988 S43	$500 \$ \div 100 = 5$	$\times 12,02 =$	$5 \times 22,19 = 110,95$		0	110,95 \$	110,95 \$
1986 S41	$1,000 \$ \div 100 = 10$	$10 \times 14,12 = 141,20$	$\times 14,12 =$		293,88 \$	141,20 \$	435,08 \$
1983 S38	Obligations échues en 1990			908,50 \$	720,70 \$	187,80 \$	908,50 \$
<b>TOTAL</b>						<b>439,95 \$</b>	

Vous pouvez utiliser cette formule si vous avez adopté la méthode de comptabilité d'exercice ou si vous désirez passer de la méthode de caisse à la méthode de comptabilité d'exercice pour déclarer l'intérêt de vos Obligations d'épargne du Canada à intérêt composé des émissions S44 et antérieures.

**INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FORMULE**

- Colonne (B):** Divisez la valeur nominale de l'obligation par 100 et inscrivez le résultat.
- Colonne (C):** Si vous utilisez la méthode de comptabilité d'exercice, multipliez la colonne (B) par la colonne (C) et inscrivez le résultat dans la colonne (G).
- Colonne (D):** Si vous désirez passer à la méthode de comptabilité d'exercice, multipliez la colonne (B) par la colonne (D) et inscrivez le résultat dans la colonne (G).  
Pour effectuer ce choix, remplissez la partie située au bas de la formule.
- Colonne (E):** Si vous avez encaissé une obligation dans l'année, inscrivez le montant indiqué sur le feuillet T600 dans cette colonne.
- Colonne (F):** Inscrivez dans cette colonne tout intérêt couru que vous avez déjà déclaré dans vos déclarations des années antérieures pour les mêmes émissions d'OEC.
- Colonne (G):** Si vous avez encaissé une obligation dans l'année, soustrayez le montant de la colonne (F) de celui de la colonne (E). Inscrivez le résultat dans cette colonne.
- Colonne (H):** Inscrivez dans cette colonne le total des colonnes (F) et (G). Ce montant servira à remplir la colonne (F) sur la formule de l'année prochaine.

**MÉTHODE DE COMPTABILITÉ D'EXERCICE**

Selon cette méthode, vous déclarez les intérêts dans l'année où ils sont gagnés, peu importe quand ils seront payés ou quand vous aurez le droit de les recevoir.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE**

Lorsque vous passez de la méthode de caisse à la méthode de comptabilité d'exercice, vous devez déclarer les intérêts accumulés jusqu'à la date du changement de méthode sans toutefois inclure les intérêts que vous avez déjà déclarés dans vos déclarations des années antérieures.

**EXEMPLE**

Geneviève détient une OEC de l'émission S41, au montant de 1 000 \$. Elle a toujours déclaré les intérêts de cet OEC selon la méthode de comptabilité d'exercice. Elle veut passer à cette méthode pour son OEC de l'émission S43 au montant de 500 \$. De plus, elle a encaissé son OEC de l'émission S38, au montant de 1 000 \$, car elle était arrivée à échéance. À l'aide de la formule, elle calcule le montant qu'elle doit déclarer en 1990.

(A) Émission Année- Numéro	(B) Valeur nominale, divisez par 100	(C) Intérêt couru pour 1990	(D) Changement de méthode	Calcul de l'intérêt à déclarer			
				(E) Intérêt indiqué sur un feuillet T600	(F) Intérêt déclaré dans les années antérieures	(G) Intérêt à déclarer en 1990	(H) Intérêt déclaré à ce jour ((F) plus (G))
1988 S43	$500 \$ \div 100 = 5$	$\times 12,02 =$	$5 \times 22,19 = 110,95$		0	110,95 \$	110,95 \$
1986 S41	$1,000 \$ \div 100 = 10$	$10 \times 14,12 = 141,20$	$\times 14,12 =$		293,88 \$	141,20 \$	435,08 \$
1983 S38	Obligations échues en 1990			908,50 \$	720,70 \$	187,80 \$	908,50 \$
<b>TOTAL</b>						<b>439,95 \$</b>	